

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1726

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l’alinéa 18, substituer au mot :

« sont »

les mots :

« doivent être ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.